



Assemblée générale

Distr. limitée
19 juin 2014
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquante-septième session

Vienne, 11-20 juin 2014

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, du Burkina Faso, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon et du Mexique ont fait des déclarations sur ce point. L'observateur de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY) a également fait une déclaration sur ce point.
3. Le Comité a pris note des informations que les États avaient fournies sur les pratiques qu'ils appliquaient en ce qui concernait les retombées de la technologie spatiale qui avaient abouti à l'adoption de stratégies de gestion du développement économique régional, ainsi que d'innovations utiles dans de nombreux domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, les nanotechnologies, l'astronomie, l'agriculture, la géologie, la cartographie, les transports aériens, terrestres, maritimes et spatiaux, la protection des droits de propriété intellectuelle et des licences commerciales, la planification de l'utilisation des terres pour le développement urbain et rural, la robotique, la lutte contre les incendies, le développement de matériel et de logiciels de traitement de données, l'extraction, la protection de la nature, les énergies renouvelables, ainsi que la production et le transport d'énergie.



4. Le Comité a noté que les retombées de la technologie spatiale étaient particulièrement importantes et facilitaient grandement l'action que les pays en développement menaient pour procurer des soins de santé en temps opportun en améliorant l'accès aux services de téléépidémiologie et de télé-médecine, ainsi que la réalisation d'études cartographiques et géologiques qui avaient permis de mieux protéger les droits fonciers. Le Comité a également noté que les bienfaits tirés de l'espace avaient facilité le développement d'infrastructures et la résolution pacifique de litiges fonciers.
5. Le Comité est convenu que les applications de la technologie spatiale constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans les secteurs industriel et tertiaire et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et économiques bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à des projets de développement durable.
6. Le Comité a noté que des gouvernements avaient conçu des politiques qui consistaient spécifiquement à utiliser la technologie spatiale pour relier les régions du pays et améliorer l'efficacité des secteurs de l'infrastructure, des transports et du développement industriel.
7. Le Comité est convenu qu'il faudrait davantage encourager les retombées de la technologie spatiale, qui avaient favorisé le développement de technologies innovantes dans d'autres secteurs, faisant progresser l'économie et contribuant à améliorer la qualité de vie.
8. Le Comité a noté que des gouvernements étaient parvenus à associer les secteurs civil et privé et le milieu universitaire à divers projets d'évaluation des besoins de l'utilisateur final et d'application commerciale et industrielle de retombées de la technologie spatiale.
9. La publication *Spinoff 2013*, de la NASA, a été mise à la disposition du Comité.

I. Rôle futur du Comité

10. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Rôle futur du Comité", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.
11. Les représentants de l'Algérie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon, du Mexique, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
12. Le Comité a noté que de nombreuses questions liées à son rôle futur avaient déjà été examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour et seraient par conséquent reflétées dans d'autres parties du présent rapport.
13. Le Comité est convenu qu'il constituait, avec ses Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique, une assise commune exceptionnelle pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace à l'échelle mondiale et que les échanges entre ces trois organismes sur

les questions intersectorielles dont ils étaient saisis devraient, lorsqu'il y a lieu, être intensifiés.

14. Le point de vue a été exprimé que le Comité et ses Sous-Comités devraient s'efforcer de renforcer le dialogue avec les principaux mécanismes régionaux de coopération et de coordination des activités spatiales, et continuer d'évaluer leur rôle et leurs travaux dans l'environnement en constante évolution qui entoure les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avec un nombre croissant de pays et d'acteurs du secteur privé. À cet égard, il était important que le Comité étudie des formes de coopération propres à faire progresser l'utilisation de l'espace en veillant, en particulier, à ce que les puissances spatiales et non spatiales collaborent pour combler l'écart de développement et étudier la façon dont les connaissances et les compétences pourraient être mises à disposition à l'échelle mondiale à la demande de nations spatiales émergentes.

15. L'avis a été exprimé que le Comité devrait encourager et appuyer de nouvelles approches de collaboration intersectorielle axées sur les résultats, y compris de nouvelles activités de coopération qui associeraient l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications d'observation de la Terre.

16. Le point de vue a été exprimé que face à l'évolution rapide des sciences et techniques spatiales et à la tendance croissante à la commercialisation et à la privatisation des activités spatiales, le Comité rencontrait des difficultés de plus en plus importantes et devait donc s'adapter à ces évolutions en vue de renforcer sa fonction première, qui est de jouer un rôle moteur dans le développement du droit de l'espace et dans la réglementation des activités spatiales.

17. Il a été dit que le Comité devrait continuer de maintenir et de renforcer le rôle de premier plan qu'il jouait en matière d'élaboration du droit de l'espace, de coordination de la coopération internationale des activités spatiales et de renforcement des capacités liées aux applications des sciences et techniques spatiales.

18. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait favoriser les synergies entre les activités des diverses entités qui opèrent dans le domaine spatial en améliorant la communication et l'interaction et en encourageant la coopération internationale, le transfert de technologies, l'échange d'informations ainsi que des activités d'éducation et de sensibilisation plus énergiques et pragmatiques, afin d'assurer une coopération durable dans le domaine spatial et de donner aux pays en développement davantage d'occasions de tirer profit des progrès accomplis dans le domaine des sciences et techniques spatiales.

19. Le point de vue a été exprimé que pour des raisons logiques et objectives, il était nécessaire de mieux comprendre pourquoi il importait de déterminer les fondements juridiques des mesures coercitives et leurs modalités d'application dans le domaine spatial par l'exercice, dans un cas hypothétique, du droit à la légitime défense dans l'espace extra-atmosphérique. Il fallait que le Comité et le Sous-Comité juridique examinent attentivement cette question afin de mieux la comprendre et aux fins d'une action politique commune. Au cas où un mécanisme permettant de recourir à la légitime défense dans l'espace extra-atmosphérique ne serait pas examiné et interprété, et au cas où il n'existerait pas au moins des instruments de base régissant certains aspects décisifs de la légitime défense, la réglementation sur la sécurité des opérations spatiales actuellement mise au point

par le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique resterait extrêmement fragile.

20. Certaines délégations ont émis l'avis que le Comité ne devrait pas examiner en détail et quant au fond le déploiement et l'utilisation d'armes dans l'espace.

21. Le point de vue a été exprimé que la proposition concernant la création, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un centre d'information compact, unique et efficace sur la surveillance des objets et des événements dans l'espace circumterrestre correspondait directement aux mesures recensées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

22. Le Comité est convenu qu'il importait d'examiner, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", la sécurité spatiale et les questions connexes dans un contexte plus large en vue de garantir une conduite sûre et responsable des activités spatiales, et d'identifier des outils efficaces susceptibles de fournir au Comité de nouvelles orientations, de manière pragmatique et sans préjudice du mandat d'autres instances intergouvernementales. À cet égard, le Comité a fait observer qu'il pourrait être utile d'examiner plus avant les questions relatives à l'application des normes de droit international qui visent à garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

23. Conformément à la résolution 68/50 de l'Assemblée générale sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le Comité est convenu qu'à sa cinquante-huitième session, en 2015, il examinerait, au titre du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales en vue d'identifier celles qui pourraient, dans la mesure du possible, être adaptées et utiles pour assurer la sécurité des opérations spatiales et, d'une manière générale, la viabilité à long terme des activités spatiales.

24. Le Comité a prié le Secrétariat d'inviter les États membres du Comité à soumettre leurs avis sur les moyens d'appliquer concrètement les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qui concernent la sécurité des opérations spatiales et/ou pourraient être utiles pour assurer cette dernière, également dans le contexte des travaux actuellement menés par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique, estimant que les réponses des États membres devraient être diffusées à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique et à la cinquante-quatrième session du Sous-Comité juridique, en 2015.

25. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-huitième session, en 2015, en tant que thème de discussion distinct.

J. Questions diverses

26. Le Comité a examiné le point intitulé "Questions diverses", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

27. Les représentants du Canada, des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

1. Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)

28. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/69/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2016-2017

29. En application de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires¹, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2016-2017.

30. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait approuvé la candidature de David Kendall (Canada) au poste de président du Comité pour la période 2016-2017 (A/AC.105/2014/CRP.17).

31. Le Comité a également noté que les États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient approuvé la candidature de Hellmut Lagos Koller (Chili) au poste de président du Sous-Comité juridique pour la période 2016-2017 (A/AC.105/2014/CRP.18).

32. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale, les États d'Afrique et les États d'Asie nommeraient leurs candidats aux postes de premier vice-président du Comité, deuxième vice-président/rapporteur du Comité et président du Sous-Comité scientifique et technique, respectivement, pour la période 2016-2017, avant la prochaine session du Comité, qui devrait se tenir en 2015.

3. Composition du Comité

33. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission présentée par le Luxembourg (voir A/AC.105/2014/CRP.3).

34. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-neuvième session, en 2014, l'admission du Luxembourg au Comité.

4. Statut d'observateur

35. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Association africaine de la télédétection et de l'environnement. Il était saisi de la demande et de la correspondance pertinente dans le document de séance A/AC.105/2014/CRP.4.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

36. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-neuvième session, en 2014, le statut d'observateur permanent auprès du Comité à l'Association africaine de la télédétection et de l'environnement.

37. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa cinquante-sixième session, en 2013, le Secrétariat avait recueilli des informations sur le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/2014/CRP.8). Le Comité a prié les organisations non gouvernementales dotées du statut permanent auprès de lui qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social de le faire dans les plus brefs délais.

5. Organisation des travaux

38. Le Comité a noté que les questions relatives à l'organisation des travaux et aux méthodes de travail du Comité et de ses Sous-Comités avaient été examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour et seraient par conséquent évoquées dans d'autres parties du présent rapport.

39. Le Comité a souligné qu'il fallait continuer à faire preuve de la plus grande souplesse possible en ce qui concernait la programmation des points de l'ordre du jour des sessions du Comité et de ses Sous-Comités, de façon à établir un bon équilibre entre l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière et les travaux menés dans le cadre des groupes de travail.

40. Le Comité a rappelé que la période d'essai pour l'abandon des transcriptions non éditées expirait en 2015 et que le Comité, à sa cinquante-huitième session, et le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, feraient le point de l'utilisation des enregistrements numériques (voir A/66/20, par. 297, et A/AC.105/C.2/L.282).

41. Le Comité s'est félicité des travaux actuellement menés par le Bureau des affaires spatiales en vue de revitaliser et d'améliorer son site Web.

6. Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-huitième session du Comité

42. Le Comité a recommandé que les points ci-après soient examinés à la cinquante-huitième session, en 2015:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
3. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.
4. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.
5. Espace et développement durable.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. L'espace et l'eau.

8. Espace et changements climatiques.
9. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
10. Rôle futur du Comité.
11. Questions diverses.

43. Le Comité est convenu que le Secrétariat devrait établir le calendrier des travaux du Comité à sa prochaine session, en 2015, de manière à permettre au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique de profiter des services d'interprétation.

44. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un atelier spécial sur la météorologie spatiale se tiendrait pendant la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2015.

45. Le Comité est convenu qu'un débat portant sur le développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 serait organisé par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de la soixante-neuvième session de cette dernière, à l'occasion de l'examen du point intitulé "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", et que le thème spécifique du débat serait défini par le Bureau.

K. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

46. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses Sous-Comités en 2015:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	2-13 février 2015	Vienne
Sous-Comité juridique	13-24 avril 2015	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	10-19 juin 2015	Vienne